

La coopération bilatérale franco-japonaise dans le domaine de l'énergie nucléaire

7 juin 2013

La France et le Japon coopèrent dans le domaine de l'énergie nucléaire depuis plusieurs décennies. Initiées dans le domaine de la recherche et développement, ces relations ont ensuite été élargies à la livraison d'uranium et aux services d'enrichissement, aux services et technologies de traitement et de recyclage, à la coopération entre opérateurs et entre autorités de sûreté, ainsi qu'au co-développement de réacteurs nucléaires.

L'énergie nucléaire se développe encore dans le monde. L'expérience et le savoir-faire cumulés des industries et des organisations nucléaires françaises et japonaises sont un atout pour contribuer à ce développement, gardant à l'esprit que celui-ci doit être accompagné par la promotion à l'international des meilleurs niveaux de sûreté, de sécurité et de non-prolifération.

C'est dans ce contexte de développement de l'énergie nucléaire dans le monde, et de partenariat déjà bien établi entre les deux pays, que le comité franco-japonais de l'énergie nucléaire a été mis en place, à l'initiative des premiers ministres français et japonais lors de leur rencontre d'octobre 2011 à Tokyo.

Ce comité est co-présidé par le Directeur Général du Désarmement, de la Non-Prolifération et de la Science du Ministère des Affaires Etrangères du Japon, et par l'Administrateur Général du Commissariat à l'Energie Atomique et aux Energies Alternatives (CEA) pour la France. Il s'est réuni deux fois, en février 2012 à Tokyo puis en octobre 2012 à Paris. Sa prochaine réunion se tiendra à l'automne 2013 au Japon.

L'objectif de ce comité est de suivre et soutenir la coopération bilatérale en cours ainsi que les nouveaux projets. Les principaux domaines de coopération ont été organisés en six thèmes :

1. Politique nucléaire

L'énergie nucléaire continue de jouer un rôle majeur en termes de sécurité d'approvisionnement dans le mix énergétique des deux pays. Le comité constitue un lieu privilégié d'échange sur les politiques nucléaires, sur l'état des lieux comme sur les développements en cours dans les deux pays.

2. Sûreté nucléaire

La sûreté nucléaire aux échelles nationale, régionale et mondiale demeure une priorité. Les autorités de réglementation nucléaire au Japon et en France ont renforcé leur coopération et ont récemment signé un nouvel accord de coopération. Les électriciens et les opérateurs du cycle du combustible échangent des informations sur la base de leurs expériences d'exploitation. Les deux pays ont travaillé ensemble pour soutenir dans les instances internationales telles que l'AIEA et le G8 le renforcement de la sûreté et de la préparation aux situations d'urgence, y compris par l'accroissement des moyens du réseau d'intervention et d'assistance (RANET).

3. Questions relatives à l'accident de la centrale TEPCO de Fukushima Dai-ichi

Des efforts à moyen et à long terme seront nécessaires pour le démantèlement des réacteurs nucléaires TEPCO de Fukushima Dai-ichi et pour la réhabilitation de Fukushima. La décontamination du site et de sa région, et de démantèlement des

réacteurs de Fukushima Dai-ichi, sont des défis sans précédent, et la coopération internationale a un rôle important à jouer à cet égard. Les acteurs japonais et français tant du secteur public que du secteur privé vont élargir leurs partenariats afin de relever ces défis, et développer l'expertise et la recherche conjointe nécessaire pour traiter les problèmes résultant de l'accident, y compris dans ses aspects environnementaux et sociaux.

4. Cycle du combustible : gestion des combustibles usés et stockage des déchets

Le Japon et la France ont toujours développé une politique de traitement et de recyclage des combustibles usés, accordant une grande importance à l'utilisation efficace des ressources en uranium et à la minimisation du volume et de la radio-toxicité des déchets radioactifs. Les relations entre les industries japonaises et françaises en matière de services et technologies correspondantes sont bien établies. Le Japon et la France vont renforcer leur coopération pour la mise en service commercial de l'usine de retraitement de Rokkasho-Mura, ainsi que pour le développement à long terme de la politique de traitement et recyclage des combustibles usés.

Le stockage définitif des déchets radioactifs est également une importante question sur laquelle la France et le Japon ont des échanges d'information réguliers.

5. Recherche et Développement (y compris sur les Réacteurs à Neutrons Rapides)

La Recherche et Développement a constitué le point de départ de la coopération, qui a été maintenue au cours des années. Cette coopération couvre plusieurs domaines, y compris, plus récemment, des sujets en soutien au traitement des conséquences de l'accident de la centrale TEPCO de Fukushima Dai-ichi. Parmi les sujets importants,

la France et le Japon ont établi au fil des ans une solide coopération dans le domaine du développement des réacteurs à neutrons rapides. Les deux pays souhaitent encore la renforcer, et promouvoir l'utilisation conjointe de leur expertise en matière de recherche et d'ingénierie pour réaliser des études de manière effective.

6. Coopération industrielle

Le co-développement du réacteur ATMEA1 par AREVA et Mitsubishi Heavy Industries, Ltd (MHI) offre de nouvelles opportunités pour développer un partenariat durable, y compris vers les pays tiers. L'annonce récente par la Turquie d'accorder des droits de négociation exclusifs à un consortium mené par des entreprises japonaises et française est le premier fruit de ces efforts. D'autres projets vont se développer sur le marché mondial, où les industries nucléaires japonaise et française pourront apporter des solutions aux meilleurs niveaux de sûreté. La coopération peut s'étendre au-delà, sur le renforcement des capacités, le développement de la chaîne d'approvisionnement, et la fourniture d'autres services en soutien à la construction et l'exploitation de l'ATMEA1.